



Gaston Chaloppe, jardinier, et de
Glorinthe, Charlotte, Céline, Pechon, son
épouse, ménagère, domiciliés à Croissy-
sur-Seine, 9^{me} Avenue Carnot, présents
et consentants. D'autre part; aucune
opposition n'existant. Les futurs époux
déclarent qu'il n'a pas été fait de
contrat de mariage. Georges,
Pierre, Grouillet et Juliette, Léonie,
Chaloppe, ont déclaré l'un après
l'autre se prendre pour époux
et Nous avons prononcé au nom de
la Loi qu'ils sont unis par le ma-
riage. En présence de Marcel,
Schmidt, rentier, domicilié à
Cérouse-Mousty (Belgique), et de
Jules, Chaloppe, mécanicien à
Poing du Fiers (Pas-de-Calais), témoins
majeurs. Qui, lecture faite, ont signé
avec les époux, la mère de l'épouse,
les père et mère de l'épouse et Nous,
Charles Jourdain, 1^{er} adjoint au
Maire de Croissy-sur-Seine, officier
de l'Etat civil en l'absence du Maire.

Jourdin

Chaloppe

M. Lapierre

Chaloppe

Pechon

J. Chaloppe

M. Lapierre

J. Chaloppe

Jourdin

Schmidt



N° 30

Marriage de
Pierre, Jean, Gabriel

Lamy

et
Blanche, Charlotte
Prévot

—
1^{er} Décembre

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

AA 47008

Le premier Décembre, mil neuf cent
trente, onze heures, devant Nous ont
comparu publiquement en la Maison
commune : Pierre, Jean, Gabriel,
Lamy, employé de commerce, né
à Melle (Deux-Sèvres), le treize juin,
mil neuf cent quatre (vingt-six ans),
domicilié 22^{me} rue Languier, à Paris,
(17^{me} arrondissement), fils de René,
Gabriel, Lamy, docteur en médecine
et de Jeanne, Marie, Elisabeth, Gardrat,
son épouse, sans profession, domiciliée
à Melle (Deux-Sèvres). D'une part,
Et Blanche, Charlotte, Prévot, sans
profession, née à Croissy-sur-Seine,
(Seine-et-Oise), le trois Mars, mil
huit-cent-quatre-vingt-dix-sept (trente-
trois ans), domiciliée à Croissy-sur-
Seine, 30 Avenue des Ponts, fille de
Louis, Charles, Désiré, Prévot, décédé,
et de Eugénie, Julia, Levannieur, sans
profession, sa veuve, domiciliée, 30
Avenue des Ponts, à Croissy-sur-Seine.
D'autre part; aucune opposition n'exis-
tant. Les futurs époux déclarent qu'
un contrat de mariage a été reçu
le vingt-trois Novembre, mil neuf cent
trente, par maître Aristide, Hulin,
notaire à Melle (Deux-Sèvres). Pierre,
Jean, Gabriel, Lamy, et Blanche,





Charlotte, Grérot, ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Désiré, Grérot, cultivateur à Croissy-sur-Seine, et de Paul, Jean, Alexandre, Gardrat, notaire à Melle, place Bugault, (Deux-Sèvres), témoins majeurs. Qui, lecture faite, ont signé avec les époux et Nous, Charles, Jourdain, 1^{er} adjoint au Maire de Croissy-sur-Seine, officier de l'Etat Civil en l'absence du Maire.

*Grérot / D. Grérot
Jourdain / Jourdain*

N° 37 Le six Décembre, mil neuf cent trente,
— onze heures, devant Nous ont comparu
Mariage de publiquement en la Maison commune :
Louis Lécoyer, employé de bureau,
né à Chatou (Seine-et-Oise), le quinze
Septembre, mil neuf cent six (vingt-
quatre ans), domicilié 8 route de
Montesson à Chatou, fils de Paul,
Lécoyer, décédé, et de Juliette, Isomann,
ménagère, sa veuve, domiciliée à
Chatou, 8 route de Montesson, pré-
sente et consentante. D'une part, Et
Andrée, Louise, Dejean, couturière,



AA 47009

née à Chatou (Seine-et-Oise), le vingt-
huit Novembre, mil neuf cent quatre,
(vingt-six ans), domiciliée à Croissy-
sur-Seine, Chemin des Présidanes,
fille de Aimée, Dejean, cuisinier,
et de Louise, Henriette, Ercau,
couturière, son épouse, domiciliée
à Croissy-sur-Seine, Chemin des
Présidanes. D'autre part, aucune
opposition n'existant. Les futurs époux
déclarent qu'il n'a pas été fait de
contrat de mariage. Louis, Lécoyer,
et Andrée, Louise, Dejean, ont déclaré
l'un après l'autre vouloir se prendre
pour époux et Nous avons prononcé
au nom de la Loi qu'ils sont unis
par le mariage. En présence de Julien,
Lécoyer, sous-Directeur à la banque,
domicilié à Chatou (Seine-et-Oise),
et de Roger, Dejean, commis agent
de change, domicilié à Croissy-sur-
Seine, témoins majeurs. Qui, lecture
faite, ont signé avec les époux, la
mère de l'époux et Nous, Charles,
Jourdain, 1^{er} adjoint, au Maire
de Croissy-sur-Seine, officier de l'Etat
Civil en l'absence du Maire.

*Six / 1. Dejean / Lécoyer (sic)
Andrée Dejean / Lécoyer (sic)*

